

AMÉRIQUES



| FAITS MARQUANTS |

- Le HCR s'est félicité de certains développements positifs observés aux États-Unis d'Amérique, tels que de nouvelles directives sur la mise en liberté conditionnelle, plus favorables aux demandeurs d'asile, et l'annulation de la disposition destinée à inclure le VIH dans la liste des maladies interdisant l'accès du territoire aux réfugiés et aux autres immigrants.

- En Équateur, une procédure d'enregistrement renforcée menée avec succès a permis d'améliorer la protection des personnes réfugiées dans les pays voisins de la Colombie. Des initiatives similaires sont actuellement encouragées afin de renforcer le régime d'asile et de protéger efficacement toutes les personnes qui relèvent de la compétence du HCR dans la région.

- En dépit d'un certain nombre d'évolutions positives, les déplacements internes se sont poursuivis sans trêve en Colombie. En 2009, le HCR s'est donné des moyens plus solides afin d'épauler le Gouvernement dans ses efforts pour réduire les lacunes en matière de protection, en se concentrant sur l'application, à l'échelon local, de politiques nationales destinées à sauvegarder les droits des déplacés

internes et en remédiant au sort des groupes qui ont des besoins de protection particuliers.

- En Amérique latine, plus de 70 pour cent des personnes qui relèvent de la compétence du HCR résident dans des centres urbains. Dans l'esprit du Plan d'action de Mexico, pour sauvegarder les personnes réfugiées sur le continent, les partenariats joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la nouvelle politique du HCR sur les réfugiés urbains et dans la consolidation des programmes « Villes solidaires » et « Réinstallation solidaire ».

- La Conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, organisée au Costa Rica en novembre 2009, a offert l'occasion de définir les principaux défis de protection dans un contexte régional complexe caractérisé par des mouvements migratoires mixtes, dans le but d'y apporter des réponses. La mise en œuvre d'une stratégie régionale dans le cadre du Plan d'action en dix points nécessitera une approche intégrée et concertée, indispensable pour élaborer des politiques migratoires qui tiennent compte des besoins de protection.



Alketa, une réfugiée albanaise, s'est enfuie de son pays lors d'une crise et a travaillé pendant des années chez un fleuriste, puis dans une épicerie en Argentine. Elle suit à présent des cours de cuisine, car elle espère devenir chef.

| Environnement opérationnel |

Dans la région, nombreux sont les exemples de gouvernements prêts à travailler avec le HCR et qui croient à la valeur ajoutée des systèmes traitant des besoins de protection des gens qui se déplacent, en particulier dans le cas des mouvements migratoires mixtes, où des populations différentes utilisent les mêmes moyens de transport, affrontent des risques similaires et ont des besoins analogues en matière de protection.

Dans le cadre du processus de décentralisation, en juillet 2009, les fonctions du Bureau pour les Amériques précédemment assurées au Siège ont été réparties entre Genève et Panama. Le Bureau de Panama travaille en étroite collaboration avec l'Équipe de directeurs régionaux et a prêté main-forte aux opérations du HCR en Amérique latine, avec le concours d'un Centre régional d'appui juridique et technique. Ce bureau a également mis sur pied un dispositif régional de préparation et de réponse aux situations d'urgence en Amérique latine.

| Réalisations et impact |

● *Redoubler d'efforts pour protéger les personnes relevant de la compétence du HCR*

Le renforcement du cadre législatif de protection des personnes réfugiées dans la région s'est poursuivi. Au Costa Rica, une nouvelle loi sur l'immigration reconnaît expressément la persécution basée sur le genre comme un motif d'attribution du statut de réfugié. En Colombie, un nouveau décret sur les réfugiés intègre la définition plus large du réfugié figurant dans la Déclaration de Carthagène, publiée en 1984. La Colombie est le 14^e pays de la région à inclure cette définition dans son système législatif.

Des projets de loi sur la protection des réfugiés sont actuellement examinés par les organes législatifs du Mexique et du Chili. Faute de loi applicable, la Jamaïque a adopté une nouvelle politique relative aux réfugiés pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention de 1951 et mis en place des procédures officielles pour déterminer le statut des demandeurs d'asile.

En Colombie, malgré des évolutions positives dans la mise en œuvre des politiques nationales relatives aux déplacés internes et une augmentation sensible des allocations budgétaires publiques en faveur des populations touchées, les déplacements se poursuivent à un rythme élevé. La situation actuelle place donc la communauté humanitaire face à un défi : plus de 3 millions de Colombiens sont déplacés à

l'intérieur de leur pays et des centaines de milliers de leurs compatriotes ont fui à l'étranger, où ils se trouvent dans une situation assimilable à celle des réfugiés.

En 2009, la capacité du HCR, concernant la fourniture de protection, a été renforcée par l'ouverture de nouveaux bureaux sur la côte Pacifique et dans les provinces du sud-est, ainsi que par la consolidation des mécanismes de coordination interinstitutionnels. La protection des civils a été au cœur de sa stratégie, mise en œuvre dans les 87 districts les plus touchés par les déplacements.

Le Haut Commissariat a également contribué à la mise en œuvre d'une approche différenciée pour répondre aux besoins de protection particuliers de certains groupes, comme les communautés indigènes et les populations afro-colombiennes. Le projet relatif à la protection des terres a joué un rôle capital dans les efforts visant à sauvegarder les droits de propriété des déplacés internes et à les aider à trouver des solutions durables. Au titre d'une approche régionale, le HCR a également mené des activités transfrontalières bénéficiant à la fois aux déplacés internes et aux populations réfugiées.

L'Organisation s'est engagée à travailler avec les pays qui accueillent des Colombiens relevant de sa compétence. La procédure renforcée appliquée par le Gouvernement de l'Équateur avec son appui a permis d'enregistrer plus de 23 000 réfugiés et de leur délivrer des papiers. Le HCR a également offert une assistance technique sur la question de l'exclusion afin d'aider à identifier les cas ne justifiant pas une protection internationale. Cette collaboration s'est avérée utile pour mettre en place une procédure de détermination du statut de réfugié efficace et équitable ; cependant, un appui supplémentaire sera nécessaire pour garantir l'accès des réfugiés reconnus comme tels à des possibilités d'intégration dans le pays.

En République bolivarienne du Venezuela, le système de détermination du statut de réfugié est actuellement renforcé en vertu d'un accord entre le HCR et le Gouvernement, l'objectif étant de liquider l'arriéré de demandes d'asile. Au Panama, la régularisation du statut au titre d'un régime de protection humanitaire temporaire, approuvé par la Commission panaméo-colombienne de voisinage, représente une étape importante en attendant le vote d'un nouveau texte de loi.

Aux États-Unis d'Amérique, le travail de protection du Haut Commissariat continuera de se concentrer sur la réforme du système de détention. Après la publication des nouvelles directives sur la mise en liberté conditionnelle des demandeurs d'asile qui peuvent donner une preuve crédible de leur crainte d'être persécutés ou torturés, le HCR a participé au contrôle de



l'application des directives, ainsi qu'au suivi des discussions sur les solutions de substitution à la détention.

À la Caraïbe, où quatre États n'ont pas encore adhéré à la Convention de 1951 sur les réfugiés ni au Protocole de 1967, le HCR a continué d'appuyer la détermination du statut de réfugié et de discuter avec les gouvernements de l'identification et de la non-détention des demandeurs d'asile.

○ *Promouvoir des solutions axées sur les réfugiés vivant en milieu urbain*

Dans le cadre du Plan d'action de Mexico, l'initiative des « Villes solidaires » a évolué, passant d'un simple concept à une plate-forme qui réunit des réfugiés, des demandeurs d'asile, des communautés d'accueil et les autorités locales afin d'intégrer les personnes relevant de la compétence du HCR à mesure que celles-ci s'accoutument à la dynamique des centres urbains, petits et grands. Plus de 25 gouvernements locaux sont activement engagés dans l'accueil des réfugiés, spontanés ou réinstallés, et dans l'assistance en leur faveur.

La mise en œuvre d'une stratégie intégrée a également été couronnée de succès dans des quartiers urbains. Au Costa Rica, un mécanisme de microcrédit et le projet de « Maison des droits » ont aidé à promouvoir la protection et l'intégration sur place de familles réfugiées. Des initiatives similaires ont été lancées dans le Cône austral et dans les régions andines.

Dans la quasi-totalité des pays latino-américains, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont accès aux services médicaux et éducatifs. Il y a toutefois des difficultés importantes, inhérentes à la mise en œuvre de stratégies de renforcement des moyens de subsistance en milieu urbain. La très grande majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile vivent au-dessous du seuil de pauvreté et travaillent dans le secteur informel. Seules quelques rares familles peuvent tirer parti des programmes locaux exécutés dans le secteur du logement.

Au titre du programme « Réinstallation solidaire », 121 réfugiés colombiens qui résidaient à titre temporaire en Équateur et au Costa Rica ont été réinstallés dans plusieurs villes du Cône austral, ce qui porte à près d'un millier le nombre de personnes ayant bénéficié du programme depuis 2004. Outre l'Argentine, le Brésil et le Chili, qui demeurent engagés dans ce programme, l'Uruguay a accepté en 2009 son premier groupe de candidats à la réinstallation, composé de quelque 15 réfugiés. Outre le volet « solidarité », ce programme étudie les possibilités supplémentaires d'apporter des solutions durables dans la région.

Contraintes

Si la région des Amériques, en particulier la sous-région d'Amérique latine, a contribué à l'élaboration d'instruments et de mécanismes qui encouragent la protection et apportent des solutions, les problèmes humanitaires dans le contexte régional actuel exigent une approche concertée impliquant les États, la société civile et la communauté internationale. La difficulté principale consiste à renforcer les partenariats afin de remédier aux problèmes de protection

qui se posent dans des situations de discrimination et au sein de mouvements migratoires mixtes de plus en plus importants. Le HCR s'efforce donc de consolider ses alliances avec d'autres institutions onusiennes et de forger des partenariats stratégiques avec des organisations internationales et régionales, dont l'OIM, la FICR et l'Organisation des États américains (OEA). Il cherche également à resserrer ses liens avec certains forums sous-régionaux, comme les processus de Puebla et de Lima. ■

Budget et dépenses dans les Amériques (dollars E.-U.)						
Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Amérique du Nord et Caraïbe						
Canada	1 501 797	0	1 501 797	1 439 846	0	1 439 846
États-Unis d'Amérique ¹	3 829 096	0	3 829 096	3 809 311	0	3 809 311
Sous-total	5 330 893	0	5 330 893	5 249 157	0	5 249 157
Amérique latine						
Argentine ²	3 939 776	1 046 861	4 986 637	3 507 962	1 046 861	4 554 822
Brésil	3 003 993	1 008 331	4 012 324	2 882 962	1 008 331	3 891 293
Colombie	659 454	22 570 757	23 230 211	548 756	17 564 534	18 113 290
Costa Rica	2 905 891	0	2 905 891	2 717 988	0	2 717 988
Cuba	268 000	0	268 000	209 057	0	209 057
Équateur	11 095 740	0	11 095 740	10 938 740	0	10 938 740
Mexique ³	1 959 289	0	1 959 289	1 690 035	0	1 690 035
Panama	2 691 013	0	2 691 013	2 438 636	0	2 438 636
Venezuela (République bolivarienne du) ⁴	4 255 095	0	4 255 095	4 201 297	0	4 201 297
Sous-total	30 778 251	24 625 949	55 404 200	29 135 432	19 619 726	48 755 158
Total	36 109 144	24 625 949	60 735 093	34 384 589	19 619 726	54 004 315

Note: n'inclut pas des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat.

¹ Inclut l'assistance juridique et les solutions durables en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile aux États-Unis, ainsi que la protection des réfugiés et la constitution de capacités dans la Caraïbe.

² Inclut l'intégration sur place en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Uruguay, ainsi que la réinstallation en Argentine, au Chili et en Uruguay.

³ Inclut l'intégration sur place au Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Belize.

⁴ Inclut l'intégration sur place au Pérou.

Au Canada et aux États-Unis, le HCR s'est efforcé de mobiliser le plus grand appui possible, sur le plan politique et financier, pour ses opérations globales. Les États-Unis demeurent le plus important bailleur de fonds du HCR et le Canada figure également en bonne place sur la liste des donateurs.

En raison de leur situation socio-économique précaire, la plupart des pays de la région ont des difficultés à honorer leurs engagements, concernant l'intégration des besoins des réfugiés dans les budgets nationaux.

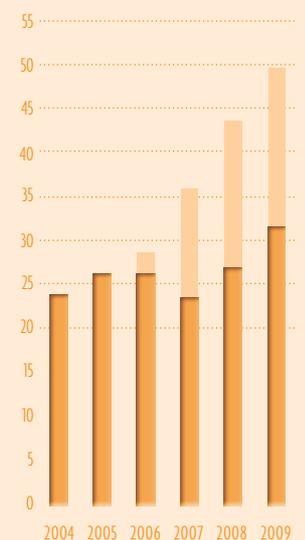
En 2009, les besoins financiers ont régulièrement progressé aux Amériques. Ceci s'explique essentiellement par le renforcement du programme supplémentaire en faveur des déplacés internes colombiens. Le Budget-programme annuel a également connu une hausse, en raison de l'augmentation du nombre de déplacés assistés et de la consolidation des programmes destinés à protéger les individus non enregistrés, vivant dans une situation assimilable à celle des réfugiés dans les pays limitrophes de la Colombie ; à cet égard, citons en particulier la mise en œuvre du projet pilote d'évaluation des besoins globaux en Équateur.

Le coût de l'amélioration de la sécurité du personnel a accru les besoins financiers. En outre, le pouvoir d'achat des budgets a été amoindri par l'inflation et des taux de change défavorables dans bon nombre de pays.

Dépenses dans les Amériques 2004-2009

■ Budget annuel
■ Budget supplémentaire

Millions (dollars E.-U.)



Note: N'inclut pas le Bureau du HCR à New York qui était rattaché à la région des Amériques jusqu'en 2006.

Contributions volontaires pour les Amériques (dollars E.-U.)

Donateur	Financement régional	Budget annuel ¹	Budget supplémentaire	Total
Allemagne		183 976	431 698	615 674
Canada	805 153		2 294 408	3 099 561
Commission européenne		1 457 685	4 331 152	5 788 837
Donateurs privés - Italie		95 733		95 733
Donations en ligne au Siège (Suisse)		2 897		2 897
Équateur		85 000		85 000
Espagne		1 219 897	2 570 694	3 790 591
<i>España con ACNUR</i> (Espagne)		12 253	397 602	409 855
États-Unis d'Amérique		9 120 778	5 673 000	14 793 778
Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)			930 000	930 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)		47 024		47 024
France		196 850	257 408	454 259
Italie			245 059	245 059
Luxembourg		357 654	332 618	690 272
Norvège		295 221	163 588	458 809
Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies			346 833	346 833
Pays-Bas			1 860 000	1 860 000
Royaume-Uni		41 707	26 081	67 788
Suède	1 040 312		604 681	1 644 993
Suisse			404 700	404 700
<i>USA for UNHCR</i>			55 270	55 270
Total	1 845 465	13 116 676	20 924 792	35 886 933

¹ Inclut les affectations aux niveaux sous-régional, national, thématique et sectoriel.

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».